

Philippe DIALLO
Président du CoSMoS

A l'attention des Adhérents du CoSMoS

Réf : AC.PhD/208

Paris, le 10 novembre 2015

Mesdames, Messieurs, chers Adhérents,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'issue d'une ultime séance de négociations de plus de 5 heures lors de la Commission Mixte Paritaire du 6 novembre dernier, un accord définitif a été trouvé créant ainsi un régime « frais de santé » dans la branche du sport.

Pour rappel, le dispositif adopté se caractérise par les éléments suivants :

- Recommandation de trois organismes pour une durée initiale de 4 ans : B2V prévoyance/Allianz (dans le cadre d'une offre commune), Mutex et Umanens ;
- Garanties conventionnelles légèrement supérieures au panier de soins légal ;
- Prise en charge minimale de 50% pour l'employeur ;
- Une cotisation globale fixée à titre indicatif à 33 euros par mois ;

Cet accord prendra effet le 1er janvier 2016. Toutefois, les structures ayant déjà mis en place un dispositif de santé à la date de signature de l'accord auront jusqu'au 1er janvier 2017 pour se mettre en conformité.

Le texte finalisé de l'accord est en cours de signature et sera accessible dans son intégralité dès que l'ensemble des organisations auront fait connaître leur position. Il en est de même pour l'accord relatif aux salaires (revalorisation de 0.35% du SMC).

Je vous rappelle qu'une foire aux questions est déjà en ligne sur notre site (www.cosmos.asso.fr). Par ailleurs, le service juridique du CoSMoS mettra très prochainement à votre disposition les outils d'information et de compréhension nécessaires à l'application du régime, notamment par l'intermédiaire de notre newsletter et de notre site internet. N'hésitez pas à vous rapprocher de lui pour toute précision.

A toutes fins utiles, nous vous adressons dès à présent le tableau des garanties conventionnelles.

Par ailleurs, un accord relatif au développement de l'apprentissage a été signé par une majorité d'organisations. Il prévoit diverses mesures relatives à la promotion et au développement de l'apprentissage dans la branche du Sport.

Le CoSMoS se félicite de l'issue de ces négociations et du point d'équilibre trouvé sur des sujets de préoccupation majeurs pour tous les employeurs du sport.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, chers Adhérents, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Philippe DIALLO
Président